

COMMUNE D'EYMOUTIERS

(Haute-Vienne)

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE ORDINAIRE DU 8 DECEMBRE 2020
--

L'an deux mille vingt, le huit décembre à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune d'EYMOUTIERS dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Mélanie PLAZANET, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19.

Date de convocation du Conseil Municipal : 4 décembre 2020.

Présents : MMES PLAZANET M., LOURADOUR P., GLANGEAUD D., SIMON I., MONVILLE D., CHABANAT C., JIMENEZ J., LEVET E.
MM. SIMON P., SUDRON F., MALET P., DELCLOY F., BRUN P., RIBOULET J., DELEFOSSE L., GORA R., VACHER T.

Excusées : LEVENTOUX H., BACHELLERIE E.

Madame Emmanuelle BACHELLERIE a donné procuration à Madame Mélanie PLAZANET.

Monsieur Patrick MALET est nommé secrétaire de séance.

OBJET : BUDGET PRINCIPAL - DECISION MODIFICATIVE

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits prévus à certains chapitres du budget de l'exercice 2020 étant insuffisants, il est nécessaire d'effectuer les virements de crédits ci-après:

OBJET	Diminution sur crédits déjà alloués		Augmentation des crédits	
	Art.-Opération	Sommes	Art.-Opération	Sommes
FONCTIONNEMENT				
Dépenses				
Carburants	60622	5 000,00		
Energie électricité	60612	15 000,00		
Fête et cérémonie	6232	2 545,46		
Autres charges exceptionnelles			678	6 300,00
Personnel titulaire			6411	10 000,00
Personnel non titulaire			6413	15 000,00
Subvention CCAS			657362	5 000,00
Sous-total		22 545,46		36 300,00
	Crédits supplémentaires à voter			

	Article	Sommes		
Recettes				
Taxe sur les droits de mutation	7381	13 754,54		
Sous total		13 754,54		
TOTAL		36 300,00		36 300,00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve les virements de crédits ci-dessus.

OBJET : BUDGETS - TARIFS COMMUNAUX DE LOCATIONS ET DE REGIES

TARIFS DU CAMPING

Sur proposition de la commission des finances, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'appliquer, à compter du 1^{er} janvier 2021, les tarifs du camping comme suit :

CAMPING	
Forfait de base (<i>comprenant 1 emplacement, 2 personnes, 1 voiture</i>)	8,00 €/jour
Enfant de moins de 7 ans	1,00 €/jour
Adulte supplémentaire	3,00 €/jour
Véhicule supplémentaire	2,00 €/jour
Raccordement électrique par emplacement	3,50 €/jour
Garage mort	2,00 €/jour

TARIFS DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Sur proposition de la commission des finances, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'appliquer, à compter du 1^{er} janvier 2021, les tarifs de l'eau et de l'assainissement comme suit :

EAU POTABLE	
Prix / m ³	1,00€
Location compteur	23,00 €
Location compteur haut débit (>25mm)	180,00 €
Compteurs gelés	250,00 €
Branchement d'eau	250,00 €
Branchement eau distance > 5m	10,00 €
Redevance Pollution eau potable (<i>fixée par l'Agence de Bassin</i>)	0,23 €
Redevance Modernisation des réseaux (<i>fixée par l'Ag. de Bassin</i>)	0,18 €
ASSAINISSEMENT	
Prix / m ³	1,40€
Diagnostic assainissement collectif	200,00 €
Vidange fosse	250,00 €

FACTURATION EAU DOMPS / SAINTE-ANNE-SAINT-PRIEST	
Prix / m ³	0,90€

TARIFS DES LOCATIONS AU BUCHOU

Sur proposition de la commission des finances, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'appliquer à compter du 1^{er} janvier 2021, les tarifs de locations du Buchou comme suit :

LOCATIONS BUCHOU	
Location gîte rénové 4 personnes (Hameau B) /semaine	300,00 €
Location gîte rénové 4 personnes (Hameau B) nuit	50,00 €
Location gîte 5 personnes (Hameau C et D) semaine	280,00 €
Location gîte 5 personnes (Hameau C et D) nuit	45,00 €
Location gîte 4 ou 5 personnes tarif pèlerins nuit	15,00 €
Location gîte 4 ou 5 personnes long séjour / nuit	15,00 €
Location gîte 4 ou 5 personnes long séjour / mois	250,00 €
Tarif location linge draps	10,00 €
Tarif location linge kit linge de toilette	5,00 €
Tarif chauffage (01/11 au 31/03)/nuit	10,00 €
Tarif chauffage (01/11 au 31/03)/long séjour	50,00 €
Forfait ménage	30,00 €
Caution long séjour	Montant de la location
Tarif préférentiel (auteur, artiste ou médecins remplaçants)	15,00 €
Tarif avec convention / mois	125,00 €

TARIFS DE VENTE DE LA TERRE VEGETALE

Sur proposition de la commission des finances, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'appliquer les tarifs de vente de terre végétale comme suit :

VENTE TERRE VEGETALE	
Terre végétale : m3 livré	10,00 €
Terre végétale : m3 emporté	4,00 €

OBJET : SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC) **RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SPANC**

Conformément à l'article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame le Maire présente au Conseil Municipal le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement non collectif pour l'exercice 2019.

Le Conseil Municipal délibère et approuve ce rapport.

OBJET : GESTION DE DECHETS - DESIGNATION D'UN REFERENT

Madame le Maire indique que dans le cadre de la refonte de la collecte des ordures ménagères, la Communauté de communes a souhaité que chaque commune membre dispose d'un référent « ordures ménagères ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

de désigner Madame Mélanie PLAZANET en tant que référent « ordures ménagères ».

OBJET : AIRE DE JEUX DE LA MATERNELLE - DEMANDE DE SUBVENTION

L'aire de jeux située dans la cour de l'école maternelle a dû être récemment déposée afin de garantir la sécurité des enfants. Cette structure s'avère toutefois indispensable et doit faire l'objet d'un remplacement rapide.

Suite à la consultation effectuée auprès de deux fournisseurs, Madame le Maire indique que l'offre présentée par la société KOMPAN qui s'élève à 11 560 € HT semble être la plus intéressante. Le montant global de cette opération s'élèverait à 16 946 € HT et porterait sur la fourniture, l'installation de la structure de jeux et la réalisation d'un sol amortissant.

Le plan de financement proposé serait le suivant :

DEPENSES (en € HT)		RECETTES (en €)	
Jeux (fourniture et installation)	11 560,00	DETR (30%)	5 083,80
Sols amortissant	5 386,00	Commune (70%)	11 862,20
TOTAL	16 946,00	TOTAL	16 946,00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de donner un avis favorable à cette opération pour un montant de 16 946 € HT,
- d'approuver le plan de financement,
- de solliciter le soutien de l'Etat dans le cadre de la DETR.

OBJET : VITRINES DE LA COLLEGIALE - DEMANDE DE SUBVENTION

Madame le Maire indique que lors des travaux de restauration de la partie gothique de la collégiale, les objets classés constituant le trésor de la collégiale ont été placés en dépôt au Musée des Beaux-Arts de Limoges où ils sont exposés. Le projet est de les ramener à Eymoutiers. Outre l'intérêt patrimonial pelaud, leur présentation viendra s'ajouter à l'offre touristique de notre cité.

Une vitrine sécurisée sera placée dans la partie romane et abritera quatre objets dont la fameuse croix reliquaire à double traverse originaire de l'abbaye de Grandmont.

L'ancienne vitrine sera réhabilitée pour accueillir des objets de moindre valeur mais d'un intérêt artistique et culturel d'importance.

Ces deux vitrines seront réalisées pour une protection efficace des pièces exposées et seront mises sous alarme. Elles suivront le cahier des charges de la DRAC et en collaboration avec M. Vedelago, Conservateur Régional Adjoint des Monuments Historiques. Des devis concernant la restauration, l'installation des vitrines, la maçonnerie et l'électricité ont été établis pour un montant global de 51 455,00 € HT.

Pour le financement de cette opération, Madame le Maire propose de solliciter le soutien de la DRAC et du Conseil Départemental.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de donner un avis favorable à ce projet pour un montant de 51 455,00 € HT,
- de solliciter le soutien financier de l'État, du Conseil Départemental et tout financement susceptible d'être attribué.

OBJET : FORET COMMUNALE - LOTS D'AVENIR EN VUE D'UNE EXPERIMENTATION

Depuis plusieurs années, les évolutions climatiques rendent les forêts de plus en plus vulnérables. Elles multiplient les épisodes à risques : sécheresse, attaques de ravageurs, incendies, tempêtes, érosion.

Les élus du Conseil Régional de Nouvelle Aquitaine ont adopté le 9 juillet 2019, une feuille de route dédiée à la transition énergétique et écologique : Néo Terra. Dans le cadre de ce dispositif, l'Office National des Forêts (ONF) est chargé de mettre en place un réseau régional de forêts pilotes qui ont vocation à devenir de véritables laboratoires catalysant l'innovation forestière.

L'adaptation au changement climatique au travers de « plantations tests » de nouvelles essences ou de nouvelles provenances, potentiellement mieux adaptées aux caractéristiques climatiques de demain, plantations désignées sous le vocable « d'îlots d'avenir », demeure la ligne de mire de la région. L'objectif affiché en Région Nouvelle Aquitaine est la mise en place d'un réseau de 150 îlots d'avenir.

Madame le Maire propose de souscrire à ce dispositif en accueillant 3 îlots d'avenir et de conclure une convention de mise à disposition avec l'ONF afin de formaliser ce partenariat. Les îlots d'avenir numérotés 1 et 2 seront implantés sur la parcelle forestière n°10 au lieu-dit Souffrangeas. L'îlot d'avenir n° 3 sera établi sur la parcelle forestière n°38 au lieu-dit Les Gouttes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'approuver cette démarche qui permettra la mise à disposition de trois îlots d'avenir de la forêt communale d'Eymoutiers au profit de l'ONF en vue d'expérimentations,
- d'autoriser Madame le Maire à signer la convention de mise à disposition telle que définie ci-dessus ainsi que tout document se rapportant à ce partenariat.

OBJET : ADHESION DE LA COMMUNE A L'ASSOCIATION FRANCIS HALLE

Madame le Maire présente l'association Francis HALLÉ à l'assemblée et précise que son siège social est situé à la mairie d'Eymoutiers. Son objectif est de créer une forêt primaire en Europe. L'idée est de revenir aux forêts primaires c'est-à-dire à des forêts ni défrichées, ni exploitées, ni modifiées par l'Homme ou qui ont eu le temps nécessaire pour retrouver leur caractère primaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'approuver l'adhésion de la commune à l'association Francis HALLÉ,
- d'autoriser Madame le Maire à signer les documents relatifs à cette adhésion,
- le montant de la cotisation annuelle en tant que membre bienfaiteur de 100 € sera prélevé sur le compte 6574 du budget principal.

OBJET : RUES DU CENTRE – AMENAGEMENT PAYSAGER - MAITRISE D 'OEUVRE

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que le Cabinet Duarte a été retenu pour la conception et la maîtrise d'œuvre du projet d'aménagement des rues Gabriel Péri, de l'Evêque et Notre Dame.

Madame le Maire précise qu'il serait souhaitable, pour compléter cette étude, de disposer d'un volet paysager. Elle présente la proposition de la SARL Regards Croisés qui prévoit l'établissement d'un plan des plantations, du dossier de consultation ainsi que le suivi des travaux pour un montant de 1 100 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'approuver le devis de la SARL Regards Croisés d'un montant de 1 100 € HT,
- d'autoriser le Maire à signer tout document relatif à cette prestation.

OBJET : LE LAC - ECHANGE DE PARCELLES -TERRAINS JABET

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que lors de sa séance du 26 février 2019, elle avait donné son accord à l'échange des parcelles A n°388, 389 et 390 appartenant à la Commune d'Eymoutiers d'une surface de 1ha 31a 70 ca et de la parcelle A n°65 appartenant à Monsieur JABET d'une surface de 78a 90 ca. La valeur des terrains communaux ayant été estimée par l'Office National des Forêts entre 2 000 et 3 000 €, celle de ceux de Monsieur JABET entre 6 000 et 8 000 €, Monsieur JABET souhaiterait que cette opération s'accompagne du versement d'une soulte de 2 000 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de donner un avis favorable à l'échange des parcelles communales cadastrées A n°388, 389 et 390 et de la parcelle A n°65 appartenant à Monsieur JABET,
- de donner un avis favorable au versement d'une soulte d'un montant de 2000 € au profit de Monsieur JABET,
- de charger le Maire de faire toutes les démarches nécessaires pour mener à bien cette opération,
- de charger Maître Chambon des formalités liées à cette transaction,
- que les frais liés à cette opération seront à la charge de la commune.

OBJET : AVENUE DE VERSAILLES - ACQUISITION DE PARCELLE - TERRAIN LENOBLE

Madame le Maire fait part à l'assemblée de la proposition de Monsieur Jean-Pierre Lenoble pour l'indivision Bart-Lenoble, portant sur la cession au profit de la Commune de la parcelle AC n°249 située avenue de Versailles d'une surface de 448 m². Madame le Maire précise que cette parcelle est attenante au groupe scolaire.

En 2019, le Conseil Municipal avait décidé de se référer à une opération similaire portant sur un terrain situé avenue de Versailles. Cette transaction avait été conclue sur la base d'un prix de 30 € par mètre carré ce qui porterait le montant à 13 440 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de donner un avis favorable à l'acquisition de la parcelle AC n°249 appartenant à l'indivision Bart-Lenoble pour un montant de 13 440 €.
- de charger Maître CHAMBON, notaire à Eymoutiers, de cette transaction,

- de prendre en charge les frais relatifs à cette opération

**OBJET : PERSONNEL COMMUNAL – REGIME INDEMNITAIRE
MISE EN PLACE DU RIFSEEP (TECHNICIENS)**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales;

Vu le décret n°2014-513 du 20 mai 2014 portant création du RIFSEEP.;

Vu l'arrêté du 7 novembre 2017 pris pour l'application au corps des contrôleurs des services techniques;

Le Maire précise qu'il y a lieu de compléter la délibération en date du 27 novembre 2018 de la façon suivante afin que le corps des Techniciens puissent bénéficier des dispositions du décret du 20 mai 2014 :

A - L'IFSE (Indemnité de Fonctions de Sujétions et d'Expertise)

Filière technique

CADRE D'EMPLOI DES TECHNICIENS			
Groupe de fonctions	Emplois	Montant maximum annuel réglementaire par agent	Plafond annuel collectivité par agent
Groupe B 1	Technicien principal de 1ère classe (3ème grade)	17 480 €	2 000 €
Groupe B 2	Technicien principal de 2ème classe (2ème grade)	16 015 €	2 000 €
Groupe B 3	Technicien (1 ^{er} grade)	14 650 €	2 000 €

B- Le CIA (Complément Indemnitaire Annuel)

Filière technique

CADRE D'EMPLOI DES TECHNICIENS			
Groupe de fonctions	Emplois	Montant maximum annuel réglementaire par agent	Plafond annuel collectivité par agent
Groupe B 1	Technicien principal de 1ère classe (3ème grade)	2 380 €	250 €
Groupe B 2	Technicien principal de 2ème classe (2ème grade)	2 185 €	250 €
Groupe B 3	Technicien (1 ^{er} grade)	1 995 €	250 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de compléter la délibération du 27 novembre 2018 comme établi ci-dessus à compter du 1^{er} janvier 2021.

OBJET : PHOTOCOPIEURS DE LA MAIRIE - RENOUELEMENT DE CONTRAT

Madame le Maire présente les propositions établies par les sociétés Bureau System et Rex Rotary pour le renouvellement des photocopieurs de la mairie.

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance de ces deux offres, délibère et décide :

- de retenir la proposition de Bureau System pour un montant de 1 487 € HT,
- d'autoriser Madame le Maire à signer tout document relatif à ce contrat.